



## BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE TARIF PREFERENTIEL POUR LES HABITANTS DE FOUNEX

#### Demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA/Localité : **1297 Founex**

Tél. Mobile : \_\_\_\_\_

Je souhaite obtenir un tarif préférentiel pour la ou les bornes suivantes :

Borne du parking de la maison de Commune – **Système evpass**

Adresse e-mail du compte **evpass** : \_\_\_\_\_

Borne du parking du Ch. des Chapelles – **Système Swisscharge**

Adresse e-mail du compte **Swisscharge** : \_\_\_\_\_

**Un compte sur l'un des 2 systèmes de charge doit être ouvert au préalable par le demandeur.**

**Pour le système evpass, la carte RFID « Commune de Founex » ne peut être obtenue qu'après l'ouverture d'un compte sur [www.evpass.ch](http://www.evpass.ch).**

**Le tarif préférentiel de Swisscharge nécessite quant à lui d'installer l'application dédiée. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une carte**

#### Conditions générales

Le tarif préférentiel via **evpass** ou **Swisscharge** est réservé aux habitant-e-s de Founex inscrits en résidence principale.

La carte evpass est nominale et ne peut être cédée à des tiers. Elle s'obtient contre le dépôt d'une caution de CHF 20.00 auprès de l'administration communale. Cet émolument peut être remboursé en cas de départ de la Commune ou d'arrêt d'utilisation du service, si la carte est rendue intacte. En cas de perte, de vol ou de casse, la carte peut être remplacée contre un nouveau dépôt de CHF 20.00, sauf en cas de défaut fonctionnel, auquel cas elle est remplacée gratuitement.

Les dispositions tarifaires et réglementaires relatives à l'utilisation des bornes de recharge communales pour véhicules électriques peuvent être consultées au verso du présent formulaire.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre des conditions d'utilisation, la Municipalité se réserve le droit de révoquer le tarif préférentiel de l'utilisateur-trice et d'exiger la restitution de la carte fournie.

#### Signature

Je confirme l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les conditions susmentionnées.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature du requérant : \_\_\_\_\_

Numéro RFID EVPASS attribué :



## Informations tarifaires & conditions d'utilisation des bornes communales

### Tarifs

Tarif unique d'utilisation : .....	CHF	1.00 / connexion (coût forfaitaire)
Tarif de recharge : .....	CHF	0.38 / kWh
Pénalité pour voiture-ventouse : .....	CHF	3.00 / heure excédentaire

Emolument d'obtention de la carte EVPASS : .....

CHF	20.00 (dépôt)
-----	---------------

### Conditions d'utilisation des bornes communales

Les bornes communales de recharge des véhicules électriques peuvent être utilisées en tout temps dans la limite des places disponibles.

### Pénalité pour voiture-ventouse

L'utilisateur·trice doit toutefois libérer la place occupée après utilisation. A cet effet, il/elle dispose d'une heure révolue à compter du moment où son véhicule a atteint sa pleine charge. Passé ce délai, chaque heure excédentaire, même partiellement entamée, est facturée à hauteur de **CHF 3.00**.

### Répit nocturne

Dans le cadre des pénalités, un répit nocturne a lieu pour chaque jour de la semaine **entre 20h00 et 8h00 le lendemain**.